

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 24 mai 2023, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 123 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) :

Ordonnance adoptée dans le cadre du Festival Astrofest – Accès au Planétarium (9)

Cette ordonnance accorde gratuitement l'accès aux spectacles présentés au Planétarium à 9 h 30 et 10 h 45 le 3 juin 2023 ainsi que l'accès à cette installation à compter de 17 h ce même jour.

Elle entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 30 mai 2023

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat